

ADHESION ASPTT 2017/2018 (mi-saison)

SECTION ATHLETISME

Votre dossier doit comporter:

- **le bulletin d'adhésion** ou de réadhésion rempli et signé. (Ne remplissez pas le tableau des montants, la ventilation sera faite par notre trésorière)

- **Un certificat médical datant de moins de 6 mois:**

* Pour les licences Athlé **Compétition** et Athlé **Running**, avec la mention "**absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**"

* Pour la licence Athlé **Santé**, valable pour la marche nordique sans compétition, avec la mention "**absence de contre-indication à la pratique du sport**"

Nota: La licence Athlé **Running** est obligatoire pour participer à une compétition de marche nordique ou de course à pied.

La licence Athlé **Compétition** est obligatoire pour participer à un championnat.

Pour les renouvellements, le certificat médical de la saison précédente est valable 3 ans si vous répondez NON à l'ensemble du questionnaire santé de la FFA.

Pour y répondre, vous avez reçu par un mail de la FFA un lien avec un mot de passe, ou vous pouvez utiliser celui-ci :

http://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/AppMain_Identite.aspx?

- **le règlement de votre cotisation** par chèque bancaire, chèques vacances, coupons sport ou bons CAF.

Les tarifs ci-dessous tiennent compte d'une adhésion de base à la Fédération Sportive des ASPTT obligatoire coutant 2€ (licence "FSASPTT Associée"),

Pour les postiers et ayants droit, elle est remplacée par la licence "FSASPTT PREMIUM" à 17€ prise en charge par **La Poste**

Dans ce cas, vous devez **ajouter obligatoirement votre identifiant RH (6 caractères)**

La licence premium propose en option des garanties supplémentaires qui peuvent être utiles aux personnes non salariées (ajouter 15€).

Si votre employeur ou votre comité d'entreprise prend en charge une partie de votre cotisation, une attestation vous sera délivrée sur demande.

Pour votre protection et celle de vos dirigeants, nous insistons pour que vous nous donniez vos adhésions le plus vite possible.

La licence de la saison passée n'est plus valable à compter du **1er septembre** et aucune inscription à une compétition n'est possible sans une licence FFA à jour.

Ne nous remettez que des dossiers **complets**, et renseignez votre **adresse mail**, indispensable à la réception de votre licence FFA et des comptes-rendus .

Type de Licence ou d'adhésion	FFA	SECTION	SIEGE	FSASPTT	TOTAL Postier (€)	TOTAL Extérieur (€)
Athlé compétition	62,00	17,50	10,50	2,00	90,00	92,00
Athlé Running	33,00	17,50	10,50	2,00	61,00	63,00
Athlé santé	33,00	15,50	10,50	2,00	59,00	61,00